



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON - M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

INDEMNITÉS DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – EXERCICE 2025

N° Acte : 5.6

Délibération N°24 - 218

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 92-108 du 03 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu la délibération n° 23-164 du 15 décembre 2023 portant sur les indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Considérant que, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modalités d'indemnisation des élus sur les bases juridiques précitées conformément au tableau récapitulatif ci-joint pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par par 30 voix Pour, 4 Contre (LARLET Jean-Patrick / SANCHEZ Philippe représentant : PIOMBINO Patricia / WAHARTE Stéphane) et 4 Abstentions (LICCIA Marcel / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier)

APPROUVE le montant global de l'enveloppe budgétaire relative aux indemnités de Maire, des 11 Adjointes et 18 Conseillers Municipaux Délégués,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice,

IMPUTE la dépense au chapitre 65 du budget de la collectivité,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'application de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



VALEUR DE REFERENCE

Indice brut terminal de référence :	Au 01/01/2022	Brut : 1027
Valeur mensuelle du point :		Majoré : 835
		4.9228

ETAPE 1 : Calcul de l'indemnité mensuelle maximale avant variation et majoration

Eléments des calculs	Indemnité Maire	Indemnité Adjoints	Indemnité Conseillers
% Indemnité mensuelle (tranche 20-49 000)	90,000%	33,0000%	
Indemnité mensuelle (tranche 20-49 000)	3699,48	1356,48	
Nombre	1	11	18
Total enveloppe Mensuelle	3699,48	14921,25	

ETAPE 2 : Calcul de l'indemnité mensuelle Individuelle après variation et après majoration

Eléments des calculs	Indemnité Maire	Indemnité Adjoints	Indemnité Conseillers
% de variation de l'indemnité mensuelle (hors ma'jo Canton)	17,14 %	31,17 %	
Variation	634,09	422,75	
Total Indemnité mensuelle avant majoration	3065,39	933,73	293,57
% majoration	15,00 %	15,00 %	
Montant majoration	459,81	140,06	
Total Indemnité mensuelle avec majoration	3 525,20	1 073,79	293,57

ETAPE 3 : Calcul et répartition Individuelle avant et après majoration

Fonctions	Indemnité mensuelle globale	Variation	Montant Ind. avant majoration	Montant majoration	Montant Indemnité versée	Fonctions	Montant indemnité
Maire	3 699,48	-634,09	3 065,39	459,81	3 525,20	Conseiller Municipal délégué 1	293,57
1 er Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 2	293,57
2 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 3	293,57
3 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 4	293,57
4 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 5	293,57
5 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 6	293,57
6 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 7	293,57
7 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 8	293,57
8 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 9	293,57
9 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 10	293,57
10 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 11	293,57
11 ème Adjoint délégué	1 356,48	-422,75	933,73	140,06	1 073,79	Conseiller Municipal délégué 12	293,57
						Conseiller Municipal délégué 13	293,57
						Conseiller Municipal délégué 14	293,57
						Conseiller Municipal délégué 15	293,57
						Conseiller Municipal délégué 16	293,57
						Conseiller Municipal délégué 17	293,57
						Conseiller Municipal délégué 18	293,57
TOTAL	18 620,74	-5 284,30	13 336,44		15 336,90	TOTAL CONSEILLERS	5 284,30

TOTAL INDEMNITE MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS : du 01/01/2025 au 31/12/2025

Avant majoration :	Total mensuel	Nbre mois	Total annuel	Après majoration :	Total mensuel	Total
1 Maire	3 065,39	12	36 784,71	Maire	3525,20	42 302,42
11 Adjoints	10 271,04	12	123 252,53	Adjoints	11 811,70	141 740,41
18 Conseillers Municipaux	5 284,30	12	63 411,60	Conseillers Municipaux	5 284,30	63 411,60
	Total enveloppe globale : avant majoration		223 448,85	Total versement : après majoration		247 454,43

